

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

11

**Nombre de conseillers
présents :**

08

Nombre de votants :

09

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Ygos-St-Saturnin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre REMY, Maire.

Membres présents : M. REMY Jean Pierre, Maire, M. DAUBAS Nicolas, adjoint, Mme CELIA Yvette, adjointe, Mme GUILLOT Muriel, adjointe, Mme TASTET Nadège, Mme DUVIGNAU Monique, Mme DUCASSOU Catherine, M. SORET Julien

Etai^{ent} excusés : M. POUDENX Jean Alexandre donne pouvoir à M. DAUBAS Nicolas
M. BACHE Frédéric, Mme ROSE Pauline

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Muriel

Date de convocation : 04 AVRIL 2025

Ordre du jour :

DCM 00	Approbation de l'ordre du jour.
DCM 0	Approbation du Procès-Verbal 20 mars 2024.
DCM 01	Subvention aux associations. (01a à 01-d)
DCM 02	Etat 1259 (Taxes).
DCM 03	Etat récapitulatif des indemnités élus.
DCM 04	Vote du Budget Primitif 2025 Commune.
DCM 05	Vote du Budget Primitif 2025 « SIET ».
DCM 06	Vote du Budget Primitif 2025 « SIET 2 »
DCM 07	Vote du Budget Primitif 2025 Eau-Assainissement.
DCM 08	Prix terrains à bâtir rue Georges Sans.

L'ordre du jour est accepté et voté à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 10.04.2025

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

APPROUVE le procès-verbal du 10.04.2025

DCM 2025/04/10//01-a**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes ci-dessous.

Liste associations	Nom des Présidents	2024	2025
Anciens Combattants	PERRIN Eric	1000	1200
ACCA	LABARTHE Stéphane	2500	2500
Football	MESPLEDE Jean Marie	2500	2500
	DANTHEZ Nathalie		
GYMNASTIQUE	BROQUERE Cathy	500	600
Club Randonnée	MUSSOU François	1000	1000
SKI	DUBOSCQ Eric	500	500
	ROUBIN Nathalie		
Comité des fêtes de la Chapelle	PASSICOS Patrice	700	700
Comité des fêtes YGOS	BUOSI Thomas	3000	3000
ADDAH (mutilés du travail)	PASCONI Régine	100	100
A.P.E	SAMSON Nathalie	1000	1200
Coopérative scolaire		800	800+(400)
Reveil Ygossais	ESCOS Bruno	1500	1500
Ygos Accueil	TASTET Christiane	200	200
Sans façon Epicerie		250	250
Resto du cœur		175	200
Conjoints survivants		76	76
ADMR Labouheyre		100	100
SECOURS CATHOLIQUE	GARBAY Monique	400	400
SPA		300	300
Bien vivre à Ygos	PINAUD Joëlle	200	200
Basket Arengosse			200
Voyage Loisirs	PASCONI Régine		100
Comité Mémorial Landais	Marc BIBES		150

Après délibération,

**A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE :

- d'octroyer les subventions suivantes conformément au tableau en annexe.

DCM 2025/04/10//01-b**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations ci-dessous.

Mme Duvignau étant membre du bureau de ces associations, elle ne prend pas part au vote.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE :

- D'octroyer les subventions suivantes conformément au tableau ci-dessus.

DCM 2025/04/10/01-c

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION AMICALE SAINT SATURNIN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 à l'association de l'Amicale Saint Saturnin.

Mme Ducassou et Mme Duvignau étant membres du bureau de cette association, elles ne prennent pas part au vote.

Il est proposé d'octroyer la somme de 600 € pour l'année 2025 à l'association.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE :

- D'octroyer les subventions suivantes conformément au tableau ci-dessus.

DCM 2025/04/10/01-d

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION CLUB BOULISTES ET QUILLIER YGOSSAIS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 à l'association du club boulistes et quillier Ygossais.

Mr Soret étant membre du bureau de cette association, il ne prend pas part au vote.

Il est proposé d'octroyer la somme de 800 € pour l'année 2025 à l'association.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE :

- D'octroyer les subventions suivantes conformément au tableau ci-dessus.

Mme Ducassou rappelle la règle comme quoi les associations doivent fournir un bilan financier en bonne et due forme et qu'elles n'obtiendront les subventions que si les documents sont fournis.

Liste associations	Nom des Présidents	2024	2025
Le Souvenir Français	LAGRAVE Eric	600	600
3 ^e âge – Tuc d'Auros	TARIS Odile	450	450

DCM 2024/04/11//02

OBJET : VOTE DES TAXES « ETAT 1259 »

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose d'augmenter chaque taxe de 1%

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE les taux d'imposition pour 2025.

FIXE pour 2025 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière sur bâti	35.35 %	35.70 %
Taxe foncière sur non bâti	36.63 %	36.99 %
Taxe d'habitation	20.83 %	21.03 %

DCM 2024/04/11//03

Etat récapitulatif des indemnités perçus par les élus du 01.01.2024 au 31.12.2024 a été communiqué au Conseil pour un montant de 56 789.20 €

DCM 2024/04/11//04

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE

D'approuver le budget primitif de 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	1 409 913.02 €
Section d'investissements :	433 514.98 €

DCM 2024/04/11//05

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 lotissement « SIET »

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE : d'approuver le budget primitif de 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	386 055.17 €
Section d'investissements :	112 401.46 €

DCM 2024/04/11//06

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 lotissement « SIET 2»

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE

D'approuver le budget primitif de 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	285 000.00 €
Section d'investissements :	285 000.00 €

DCM 2024/04/11//07

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Service EAU et ASSAINISSEMENT

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

DECIDE : d'approuver le budget primitif de 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes, par section, de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	430 252.17 €
Section d'investissements :	1 242 565.73 €

DCM 2025/04/10//08

OBJET : PRIX DES TERRAINS A BATIR RUE GEORGES SAND.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'afin de procéder à la cession des lots de la rue George Sand, il est nécessaire de fixer le prix de vente au mètre carré.

Monsieur le Maire suggère, après avoir estimé l'ensemble des dépenses, que le prix de vente au mètre carré du terrain viabilisé, soit fixé à 72 €uros. Il précise qu'en sus, l'acquéreur règlera les frais de notaire et de géomètre.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de fixer le prix de vente des parcelles de la rue George Sand à **72€ le m²** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'affaire

Questions diverses :

M. le Maire prend la parole.

1) Cimetière : Il y a 4 ans, chaque concession abandonnée a été marquée par un petit panneau afin que certaines familles se manifestent. Environ 50 tombes sont à récupérer. Devis à faire pour divers travaux afin de récupérer les ossements, etc ...

2) Déchetterie : Nicolas prend la parole.
Terrain en cours sur Ygos. IL reste la négociation à voir avec le propriétaire.

3) Rappel aux dernières associations qui n'ont pas remis leur article pour l'Echo Ygossais, qu'ils ont jusqu'au 18 avril 2025.

4) Santé : Problème pour trouver un médecin en remplacement du Dr Lachgar. M. le Maire a assisté à une réunion à la Communauté de Communes avec l'ARS.
Il faudrait que nos 2 médecins deviennent référents pour autoriser les étudiants en 4^{ème} année à exercer.
Devraient faire 20 consultations par jour.
Ce document est disponible en mairie.

Tour de table :

Mr Daubas : RAS

Mr Soret : Les travaux de la pétanque sont terminés. En attente de permis de construire car le budget n'étant pas voté, impossibilité de régler l'architecte.
Le double des clés du chalet a été remis en mairie ainsi que le registre de sécurité.

Mme Tastet : RAS

Mme Guillot : 40 enfants prévus pour les vacances de printemps au centre Malys

Mme Duvignau : RAS

Mme Ducassou : RAS

Mr le Maire : Festival « Festidanses du monde » prévue le 22 juillet à Ygos avec un groupe du Chili et un groupe de Moldavie. Le repas sera fait par le Stade Ygossais.

Mme CELIA : RAS

Date prochain conseil municipal à définir.

Fin de séance 19h55.

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

La Secrétaire,
Muriel Guillot